

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Syndical du jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué le dix-huit février courant, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Anthony HAREL, Claude MERCIER, Isabelle HEURTIER, suppléante, Karine JEANTET PROST (arrivée à 19h10) <i>Pouvoirs</i> : Benoît COLLIN donne pouvoir à Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT donne pouvoir à Claude MERCIER, Karine JEANTET PROST donne pouvoir à Isabelle HEURTIER, suppléante <i>Absents excusés</i> : <i>Secrétaire de séance</i> : Claude MERCIER, adopté à l'unanimité
Présents	4	
Votants	6	
Absents	3	

Le Président énonce l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du mercredi 2 avril 2025
- 2) Mise à jour du tableau des délégués du syndicat
- 3) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2025
- 4) Approbation du Compte Administratif 2025
- 5) Affectation du résultat 2025
- 6) Participation communale 2026
- 7) Vote du Budget Primitif 2026
- 8) DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Démarrage du diagnostic du territoire
- 9) SDIS du Jura : Point de situation sur l'avenir des casernes

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 2 avril 2025 :

Le Président demande si les conseillers ont des remarques ou des corrections à apporter sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation.

Après concertation, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, dont 2 Pouvoirs et 2 Abstentions, dont 1 Pouvoir, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil syndical du 2 avril 2025.

2) Mise à jour du tableau des délégués du syndicat

Suite à la démission de Anne MICHAMBLÉ, le conseil municipal des Bouchoux a nommé Benoît COLLIN, nouveau délégué titulaire au SIVU des Couloirs. Le tableau des délégués du syndicat a donc été mis à jour en septembre 2025.

3) Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2025 – Délibération n°001/2026 :

Il s'agit du dernier Compte de Gestion du Trésorier puisque l'exercice 2026 actera le passage obligatoire au CFU (Compte Financier Unique).

Ainsi, le Président présente les résultats du Compte de Gestion pour l'exercice 2025 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de Saint Claude.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 325.27 €	25 113.85 €
Recettes	26 506.34 €	17 721.92 €
Résultat de l'exercice	18 181.07 €	- 7 391.93 €
Reprise des résultats de clôture 2024	16 033.50 €	- 11 361.31 €
Résultats de clôture 2025	34 214.57 €	- 18 753.24 €

Soit un résultat de l'exercice 2025 de 10 789.14 €

Soit un résultat de clôture 2025 de 15 461.33 €

Après présentation, le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour, dont 3 pouvoirs, **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier 2025.

4) Approbation du Compte Administratif 2025 – Délibération n°002/2026 :

Le Président donne la parole à Claude MERCIER, secrétaire de séance, pour présenter les comptes 2025 issus des livres du syndicat.

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2024		16 033.50 €	11 361.31 €		11 361.31 €	16 033.50 €
Opérations de l'exercice 2025	8 325.27 €	26 506.34 €	25 113.85 €	17 721.92 €	33 439.12 €	44 228.26 €
TOTAUX	8 325.27 €	42 539.84 €	36 475.16 €	17 721.92 €	44 800.43 €	60 261.76 €
Résultats de clôture		34 214.57 €	18 753.24 €			15 461.33 €
Restes à réaliser			6 059.00 €			
TOTAUX CUMULES		34 214.57 €	24 812.24 €			9 402.33 €
RESULTATS DEFINITIFS		34 214.57 €	24 812.24 €			9 402.33 €

Les résultats de clôture sont identiques au Compte de Gestion du Trésorier. Il convient de prendre en compte également les Restes à réaliser d'un montant de 6 059 € qui correspondent au solde des travaux de réfection du bardage (10 386 €) déduction faite de la subvention DETR (4 327 €). Le résultat définitif 2025 est donc de 9 403.33 €.

Le Président ne prend donc pas part au vote.

Ainsi, le Conseil Syndical constate qu'il est en tous points identique au compte de gestion, et **APPROUVE**, avec 4 voix Pour, dont 2 pouvoirs, le Compte Administratif 2025.

5) Affectation du résultat 2025 – Délibération n°003/2026 :

Il convient alors d'affecter le résultat 2025. L'exercice a généré un excédent de fonctionnement de 18 181.07 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 16 033.50 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 34 214.57 €.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement. Ainsi le déficit de 18 753.24 € est apuré par l'affectation de cette même somme au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour dont 3 pouvoirs, **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- Affectation obligatoire au compte 1068 du déficit d'investissement 18 753.24 €
- Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 6 059 00 €
- soit un solde disponible de 9 402.33 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte R002) 15 461.33 €

6) Participation communale 2026 – Délibération n°004/2026 :

Les travaux préparatoires du budget primitif 2026 mettent en avant une réserve suffisante pour envisager les missions de contrôle et de maintenance des bornes incendie. Afin d'alléger les communes, il est proposé de revenir à une participation de 800 € par mois et par commune cette année.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour, dont 3 pouvoirs, **VALIDE** le montant de la participation des communes d'un montant de huit cent Euros (800 €) par mois et par commune, **VALIDE** l'inscription de la somme de vingt-quatre mille Euros (19 200 €) à l'article 74748 du budget primitif.

7) Vote du Budget Primitif 2026 – Délibération n°005/2026 :

Suite à l'envoi du projet de budget aux conseillers, une modification a été opérée sur l'inscription d'une dépense d'un montant de 895 € en section investissement et supprimée de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'installation d'un éclairage extérieur automatique, côté sortie des véhicules, bien pratique pour les pompiers en intervention.

La participation communale est intégrée pour la somme de 19 200 €, ainsi que le report des crédits 2025 (solde bardage caserne 10 386 € et subvention DETR 4 327 €).

	Proposition 2026		Proposition 2026
DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Fourniture de petit équipement	2 000.00 €	002 - Résultat reporté	15 461.33 €
Fournitures administratives	100.00 €	Subvention départementale	2 237.00 €
Entretien voies et réseaux	500.00 €	Participation des communes	19 200.00 €
Maintenance	7 573.33 €		
Remboursement autres organismes	1 443.00 €		
Intérêts de l'emprunt	6 012.00 €		
Sous-total	17 628.33 €		
023 - Virement à la section d'investissement	19 270.00 €		
TOTAL	36 898.33 €	TOTAL	36 898.33 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
001 - Déficit investissement exercice 2024	18 753.24 €	Subvention départementale	6 631.00 €
Capital de l'emprunt	18 947.00 €	Subvention DETR	4 327.00 €
Autres bâtiments publics	10 386.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	19 270.00 €
Installations, agencements, aménagement	895.00 €	1068 - Couverture du déficit d'investissement	18 753.24 €
TOTAL	48 981.24 €	TOTAL	48 981.24 €

Sur ces éléments, le Conseil Syndical, avec 6 voix Pour, dont 3 pouvoirs **CONSTATE** que les sections sont équilibrées en dépenses et recettes et **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 présenté.

8) DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Démarrage du diagnostic du territoire

Les deux communes ont désormais signé le devis du bureau d'études qui réalisera le diagnostic des territoires et à la rédaction des projets d'arrêtés communaux de DECI. L'entreprise va prochainement venir rencontrer les élus. Il restera à décider si le suivi du dossier est fait au niveau du SIVU ou en interne dans chaque commune. Sachant que le SIVU a modifié ses statuts dans ce sens, il serait préférable que ce soit les conseillers syndicaux qui en prennent la charge.

19h10 – Arrivée de Karine JEANTET-PROST

9) SDIS du Jura : Point de situation sur l'avenir des casernes

Pour information, l'Adjudant-Chef, Anthony GROSTABUSSIAT, a été nommé Chef de Centre des Casernes des Couloirs et des Moussières. Fabien GROS obtient le grade de Caporal au centre des Moussières et Eloï LAURENT, le grade de Caporal au centre des Couloirs.

A ce jour, les communes n'ont reçu aucune réponse du SDIS suite à leur courrier dénonçant le redécoupage des zones d'intervention, détachant le secteur de Désertin du périmètre d'intervention de la caserne des Couloirs. Les élus considèrent que c'est illogique et que cela désorganise les services pour des arguments bien maigres. Les élus ne comprennent pas le silence du SDIS.

Monsieur le Président rappelle que le SIVU doit débiter la recherche de bureaux d'études pour l'accompagnement DECI.

Par ailleurs, les pompiers sont inquiets de l'avenir des casernes, voyant leurs engins retirés de la caserne ou voyant leurs demandes de stages refusés. Des tensions se font sentir et la motivation est difficile à garder.

Toutefois, les maires réaffirment leur refus d'une nouvelle caserne : les effectifs des 2 centres sont suffisants pour être efficaces et les 2 pôles couvrent correctement le territoire. Il faudra vite que les nouveaux conseils municipaux réagissent sur ce sujet.

Le Président évoque la possibilité d'agrandir le bâtiment de la caserne pour répondre à l'obligation de créer un vestiaire supplémentaire pour les pompiers femmes. Cela pourrait conforter sur l'importance du centre des Couloirs.

L'ordre du jour étant terminé, le Président demande s'il y a des questions diverses. Il termine la séance en remerciant les élus qui se sont investis dans les travaux du syndicat. Et clôture la séance par un message positif : « A l'avenir ! »

FIN DE LA REUNION à 19H35.

Secrétaire de Séance



**Le Président,
Jérôme GRECARD**



Délibérations du conseil syndical du jeudi 26 février 2026 :

- 001/2026 : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2025
- 002/2026 : Approbation du Compte Administratif 2025
- 003/2026 : Affectation du résultat 2025
- 004/2026 : Participation communale 2026
- 005/2026 : Vote du Budget Primitif 2026